

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
FWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annones, la ligne...
Réclames...
Faites divers...

RESERVE SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
chez M. SAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Juin 1881.

Chronique générale.

Au cours des débats récents auxquels les
affaires de Tunis ont donné lieu dans le
Parlement anglais, on a élevé la question
de savoir si la désignation de M. Roustan,
comme délégué du Bey pour les relations
officielles du gouvernement tunisien avec les
consuls étrangers, était de nature à modifier
le droit de ces derniers d'avoir directement
accès auprès de la personne du Bey.

Il est difficile de comprendre comment
un doute a pu se produire à ce sujet. Lors-
que le Bey a résolu de confier à M. Roustan
les fonctions d'intermédiaire officiel de ses
rapports avec les consuls étrangers, fonctions
antérieurement dévolues au premier
ministre Mustapha-Ben-Ismaïl, cette subs-
titution de personne n'a été opérée que dans
l'intérêt de la simplification des affaires et
afin de faciliter au résident français, le con-
trôle que ce fonctionnaire, aux termes du
traité du 12 mai, est tenu d'exercer désor-
mais sur les actes internationaux du gou-
vernement tunisien.

Mais une semblable mesure ne pourrait
avoir pour effet d'altérer la nature des rela-
tions personnelles que le Bey a entretenues
jusqu'à ce jour avec les différents agents des
puissances étrangères à Tunis.

Rien n'empêche ses agents de solliciter,
comme par le passé, des audiences du Bey
et de continuer à voir Son Altesse chaque
fois qu'elle veut bien les admettre en sa pré-
sence. A ce point de vue, la situation n'a
subi aucun changement et ne pouvait en
subir aucun.

Sénat. — M. Deschanel est élu sénateur
inamovible, en remplacement de M. Litré.

On télégraphie de Marseille, 23 juin :

« Le calme le plus complet n'a cessé de
régner pendant toute la nuit dernière.

» La Société italienne de bienfaisance,
établie à Marseille, a reçu jusqu'à hier 224
demandes de départs gratuits pour dimanche
prochain à destination de Gènes, Livourne
et Naples.

» La plupart de ces demandes provien-
nent d'Italiens arrivés à Marseille depuis
environ quinze jours, espérant trouver du
travail.

» Le Petit Marseillais assure que le nom-
bre des Italiens partis depuis samedi peut
être évalué à 600.

» L'ancienne usine Plagniol, pour la fa-
brication des huiles fines, a été entièrement
détruite la nuit dernière par un violent in-
cendie.

» Aucun accident. »

Dans une visite domiciliaire qui a été
faite à Marseille, par l'autorité judiciaire,
chez des Italiens, on aurait trouvé un appro-
visionnement de pétrole dans une barrique
ayant contenu du vin.

La police de Saint-Petersbourg vient de
signaler au gouvernement l'arrivée de plu-
sieurs nihilistes en France qui sont parve-
nus, malgré une active surveillance, à quit-
ter le territoire russe.

La colonie italienne à Paris doit déléguer
trois de ses membres auprès du Président de
la République pour lui porter l'assurance
de ses sentiments de reconnaissance, et lui
exprimer ses regrets des collisions funestes
survenues à Marseille.

Une réunion sera tenue à cet effet aujour-
d'hui ou demain.

Le bruit courant dans Saint-Germain-en-
Laye que la statue de M. Thiers était abso-
lument « condamnée », on a, par mesure

de prudence, installé, pour la nuit seulement,
une sentinelle près de l'entrée du théâtre, à
quelque cinquante mètres du monument.

Il faut dire que, depuis son inauguration,
la statue de M. Thiers a eu bien des mal-
heurs : à diverses reprises on l'a trouvée
coiffée d'un bonnet de coton ; dernièrement,
un vase intime avait été inséré sous le fau-
teuil, etc., etc.

Shocking et triste !

La présence de la troupe aux processions
de la Fête-Dieu sur quelques points du ter-
ritoire a fort indisposé la Justice. Par suite
évidemment d'une indiscretion blâmable, le
journal de M. Clémenceau a pu avoir con-
naissance du livre d'or de la préfecture ma-
ritime de Lorient, et il reproduit une série
de dispositions prises par M. le vice-amiral
Périgot en vue de la solennité de dimanche.
Il cite différents autres cas où l'autorité mi-
litaire n'a pas craint de figurer dans le cor-
tège des processions. La Justice demande à
M. le ministre de la guerre une intervention
et une répression immédiates. Il se pourrait
même qu'une question fût adressée à ce su-
jet à M. le général Farre.

Nous ne serons pas fâché d'entendre les
explications du ministre de la guerre et la
teneur des instructions qu'il a données aux
chefs de corps.

Castigat ridendo.

La huitième chambre correctionnelle du
tribunal de Paris a condamné deux manifes-
tants du meeting nihiliste, tenu au cirque
Fernando, et acquitté les autres prévenus,
au nombre de huit. On annonce qu'il serait
question de déférer à la Cour de cassation le
singulier jugement rendu par le tribunal que
préside M. Cartier.

Il ne s'agit pas du dispositif, mais des
considérants, des motifs étranges invoqués
par M. Cartier et ses collègues pour acquit-
ter les apologistes de l'assassinat. Les juges
de la huitième chambre ont trouvé matière
à rire dans le procès qui leur a été soumis ;

les prévenus leur ont paru grotesques et le
procès ridicule : c'est pourquoi ils acquit-
tent. Voici quelques-uns des considérants ;
on va voir que nous n'exagérons pas :

« Attendu que la réunion, pompeusement an-
noncée sous le titre de meeting de l'indignation,
réunion du cirque Fernando, n'a été autre chose
qu'une gigantesque réclame organisée par la rédac-
tion du journal Le Citoyen de Paris, avec l'assis-
tance de quelques comparses, pour attirer l'atten-
tion sur ledit journal et en faire monter le tirage ;
attendu qu'à l'instar de quelques journaux qui dis-
tribuent à leurs abonnés des primes plus ou moins
coûteuses, la rédaction du Citoyen de Paris a dis-
tribué à ses abonnés et acheteurs au numéro une
prime économique consistant en une lettre d'invita-
tion à la réunion ;

» Attendu que les théories énoncées par Robeau
n'ont rien de nouveau et que ce sont des théories
vieilles de plus de deux siècles, et citées par Pas-
cal dans les Provinciales ; qu'elles ont été seulement
délayées en phrases de mélodrame, pour être mises à
la portée des auditeurs ;

» Attendu que la paix publique n'a été en rien
troublée par cette manifestation, qui a même été
ignorée par la plus grande partie de la population
parisienne ; que si les sentiments exprimés par les
prévenus sont partagés par quelques esprits égarés,
l'immense majorité du peuple français protes-
teste contre ces théories sauvages et abomina-
bles ;

» Attendu que personne ne penserait plus à la
manifestation si le souvenir n'en avait été réveillé par
le procès actuel ; attendu qu'il ne faut pas faire à ces
choses l'honneur de leur donner plus d'importance
qu'elles n'en méritent ;

» Par ces motifs, etc. »

Si M. Cartier n'était pas républicain, on
pourrait le soupçonner de mauvaises inten-
tions envers l'administration de la justice à
laquelle préside M. Cazot. Mais M. Cartier
est républicain, et c'est avec conviction, sans
doute, qu'il raille si agréablement et l'apolo-
gie de l'assassinat, « théorie qui n'a rien
de nouveau, » et la vigilance du parquet,
qui a troublé la paix publique en réveillant
le souvenir d'une manifestation ignorée. M.
Cartier est un juge hilare, castigat ridendo.
Mais la chancellerie russe trouvera peut-être
qu'un juge français aurait dû trouver mieux
que des plaisanteries pour réprimer l'apolo-
gie de l'assassinat du czar.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Je repris à pas lents le chemin de notre maison ;
le remords marchait avec moi et murmurait à mes
oreilles des choses terribles.

Le tonnerre grondait tout à l'entour, je ne l'en-
tendais pas ; les éclairs sillonnaient la nue, je ne les
voyais pas ; la pluie tombait à torrents et me fouet-
tait le visage, je ne sentais rien.

Lorsque j'arrivai chez ma mère, le bruit d'une
catastrophe qui avait coûté la vie à un étranger
était parvenu jusqu'à elle.

Toute à la joie de me voir sain et sauf, elle m'em-
brassa avec effusion ; elle attribua mon trouble et
la pâleur livide de mon visage au chagrin d'avoir
été témoin de la mort d'un de mes semblables sans
pouvoir le sauver.

Aussi ne fut-elle pas surprise de me voir incapa-
ble de toucher au repas du soir.

Elle m'adressa quelques-unes de ces paroles
effluves comme son cœur savait en trouver et
m'engagea à aller me coucher.

Je suivis son conseil, car j'avais hâte de me
trouver seul, son regard m'embarassait.

J'étais épuisé de fatigue, le corps comme l'âme
était brisé ; je ne tardai pas à m'endormir, au siffle-
ment du vent qui secouait notre maison.

M'endormir ! est-ce bien le sommeil que je trou-
vai ?

J'ai un vague souvenir d'affreux cauchemars qui
m'assiégeaient et me torturaient.

Quand j'ouvris les yeux, la tempête grondait
toujours ; ma mère était debout au pied de mon lit,
grave et sévère comme l'ange de la justice ; mes
regards rencontrèrent les siens, je frissonnai.

— Tu as parlé pendant ton sommeil, me dit-elle,
et ton langage était étrange ; est-il vrai que tu aies
volontairement conduit ce malheureux à la mort ?

Je balbutiai une réponse évasive, mais son re-
gard scrutateur semblait fouiller au plus profond
de mon âme ; les doutes qu'elle aurait voulu conser-
ver s'évanouissaient.

— Est-ce vrai ? reprit-elle.

Je compris qu'il m'était impossible de soutenir
un mensonge.

— C'est vrai, murmurai-je d'une voix faible.

Je vivrais cent ans que je n'oublierais jamais
l'expression de son visage : il avait la couleur du
vieux ivoire ; l'indignation, la douleur se confon-
daient sur ses traits rigides comme ceux d'une
statue.

La vie s'était réfugiée dans ses yeux qui lançaient
des éclairs.

Elle fut quelque temps sans pouvoir parler ;
quand elle ouvrit la bouche, sa voix avait une
intonation étrange, comme si elle venait d'outre-
tombe.

— Je n'ai plus de fils, me dit-elle, la mort
m'avait ravi les autres, le crime vient de m'enlever
le seul qui me restait.

» Je trouvais bien lourd à porter le cercueil de
tous les miens, et quand j'entendais le vent de la
mer, il retentissait à mes oreilles comme l'écho
douloureux des funérailles de ceux que Dieu m'avait
pris.

» Mais le chagrin n'allait pas jusqu'au désespoir,
mes yeux trouvaient des larmes pour pleurer
leurs malheurs, ils n'en ont plus pour pleurer la
honte.

» Je ne prévoyais pas qu'un jour je trouverais
que le ciel avait été clément pour moi en compa-
raison de l'épreuve qui me restait à subir.

» Ah ! Pourquoi le jour où ton père s'est dévoué
pour les autres, ne t'a-t-il pas emmené avec lui ?
Pourquoi n'as-tu pas laissé avec lui ta vie dans les
flots ?...

La tempête soufflait toujours et contribuait à
rendre la voix de ma mère plus imposante.

Peu à peu ses accents devinrent plus faibles, à la
fin il ne sortait qu'un souffle de ses lèvres blêmes ;

elle tomba sur un banc.

Je sortis alors de l'anéantissement dans lequel
j'étais plongé pour courir à elle, mais elle repoussa
mon aide ; ses regards fixés sur moi me glaçaient
de terreur, il me semblait y lire l'accusation terri-
ble : assassin, assassin.

Sa respiration était haletante, son énergie qui
l'avait toujours soutenue était brisée, sa respiration
était plus faible d'instant en instant.

Je ne pouvais la laisser mourir ainsi, j'invoquai
le secours des voisins.

Quand ils arrivèrent, elle luttait contre les pre-
mières convulsions de l'agonie ; elle avait encore sa
connaissance, je le voyais à ses yeux, au frémisse-
ment de ses lèvres ; elle eut la force de dissimuler
l'horreur que je lui inspirais pour ne pas me
dénoncer aux soupçons des étrangers. Elle souffrit
quelque temps encore et mourut en proie aux plus
cruelles angoisses qui puissent torturer le cœur
d'une mère.

J'étais tombé dans un anéantissement affreux,
tout ressort était brisé en moi, je crus que moi
aussi j'allais mourir, et j'accueillis cette pensée
comme une espérance, mais le châtimement de mon
crime eût été trop léger ; je considérais comme un
devoir de suivre le convoi de ma mère, par pitié
on m'en empêcha ; on cherchait à consoler ma
douleur, on ne savait pas que c'était moi qui l'avais
tuée.

ALGÉRIE.

Alger, 22 juin, soir.

L'opinion publique en Algérie est très-émue par l'insuccès des opérations militaires dans le sud de la province d'Oran. Elle ne comprend pas qu'on n'ait pas pris toutes les mesures nécessaires pour s'emparer de Bou-Amena.

Des avis de Saïda annoncent que le général Cézé est reparti pour Oran.

Les journaux louent la belle conduite de la légion étrangère, sous le commandement du commandant Fossoyeux, lors de la sortie de Géryville, contre les gens de Siltén.

Le dernier marché de Saïda était encombré d'Arabes, avec de grandes quantités de bœufs, de moutons et de laines, mais le grain manque.

Le bruit d'un soulèvement dans la région de Sebdoou est sans fondement.

Plusieurs journaux, parmi lesquels le *Petit Alger*, le *Petit Colon* et le *Réveil de Mascara*, demandent une enquête sur les derniers événements de la province d'Oran.

Sfax, 23 juin.

L'intérieur de la ville est tranquille, mais les environs de Sfax sont assez agités. Il n'y a plus de sécurité, et les maisons sont inhabitées par suite du pillage et des assassinats.

Les tribus autour de la ville sont très-rémanentes. Les communications télégraphiques sont interrompues avec Gabès; la ligne est coupée.

On dit que, depuis une dizaine de jours, des secousses de tremblement de terre sont ressenties à Gabès. Les habitants des trois villages qui forment la ville campent sur le bord de la mer.

Etranger.

ITALIE. — Rome 22 juin. — L'Italie dit que le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire télégraphique aux préfets leur enjoignant de ne permettre aucune manifestation qui pût avoir une signification hostile à la France.

Le ministre de l'intérieur a donné également l'ordre à un certain nombre de préfets qui se trouvent à Rome de retourner immédiatement à leur poste.

Les nouvelles des provinces disent que le calme le plus complet règne partout.

Le major Incisa, attaché militaire à l'ambassade de Paris, est arrivé à Rome avec une mission de M. Cialdini. Il est probable qu'il retournera de suite à son poste avec les instructions du ministre des affaires étrangères.

On annonce que des démonstrations ont eu lieu hier soir à Naples, Turin et Gènes, pour protester contre les faits qui ont eu lieu à Marseille. La troupe est intervenue pour empêcher les désordres.

— A Naples, un millier d'étudiants a fait mardi soir une démonstration sur la place du Dante.

La police les a empêchés de marcher en corps vers le consulat de France. Cepen-

tant, la plus grande partie de la bande qui proférait les cris de : Vive l'Italie ! A bas la France ! est arrivée dans les rues voisines du consulat gardé par des Milanais qui ont empêché tout désordre.

Turin, 22 juin. — Une nouvelle démonstration a eu lieu ici contre la France. Le préfet a paru au balcon pour recommander le calme.

Aucun incident.

Palerme, 22 juin. — Une grande manifestation voulait aller au consulat de France pour protester contre des faits qui se sont passés à Marseille, mais elle a été empêchée par la troupe. Les cris de : Vive l'Italie ! se sont fait entendre.

Les manifestants sont allés à la préfecture, où le préfet leur a recommandé le calme; ils se sont ensuite dispersés sans désordre.

Naples, 22 juin. — Une nouvelle manifestation a parcouru la rue de Tolède; elle a été arrêtée par les bersagliers et dispersée après sommations.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

ESPAGNE. — Madrid, 22 juin. — Les querelles d'Oran et de Tanger arrivent tellement à propos pour justifier ultérieurement l'intervention de l'Espagne sur les côtes africaines, que les conservateurs accusent le maréchal Campos d'avoir inventé ce prétexte pour préparer sa grande expédition au Maroc.

— L'Angleterre pousse l'Espagne à protester contre les pouvoirs conférés par le Bey à M. Roustan.

SUISSE. — Berne, 22 juin. — La question du Congrès socialiste interdit par le gouvernement de Zurich est loin d'être résolue. On sait que 30,670 citoyens ont demandé au gouvernement, par voie de pétition, l'interdiction de ce Congrès. Le gouvernement zuricois n'a pas été unanime; deux de ses membres, opposés à l'interdiction, ont adressé au grand conseil zuricois une protestation motivée, dans laquelle, refusant les considérations du gouvernement, ils se prononcent énergiquement en faveur d'une décision annulant l'arrêté.

Le grand conseil a renvoyé la question à une commission; il a jugé, en outre, le cas suffisamment important pour décider qu'il serait traité en une session extraordinaire, qui aurait lieu en juillet.

D'autre part, le comité socialiste de Zurich, au nom du parti socialiste et démocratique, en a appelé au grand conseil; il se propose même, pour le cas où il ne serait pas fait droit à sa requête, de saisir de l'affaire le tribunal fédéral. La question est en ce moment à la minorité du gouvernement zuricois (MM. Stoessel et Hausser) blâme la précipitation avec laquelle le gouvernement a agi, au mépris de la Constitution zuricoise, qui garantit le droit de réunion et ne mentionne pas que ce droit soit absolument refusé aux étrangers, même à ceux qui, habitant au dehors, n'en useraient pour ainsi dire qu'en passant.

su depuis que plus d'un criminel, sûr comme moi d'échapper aux poursuites, avait comme moi obéi à cette injonction irrésistible.

Je l'entendais au milieu des rochers où s'était accompli mon crime et où me poussait une attraction inexplicable, je l'entendais pendant la journée, je l'entendais mêlée aux gémissements du vent pendant la nuit.

Je n'y tins plus et pris la route de la ville.

Je rencontrai M^{me} Félicie; elle fut frappée du changement qui s'était opéré sur mes traits; je trouvai qu'elle aussi avait vieilli.

Elle me parla avec bonté et me demanda où j'allais.

Quand je lui eus répondu que j'allais me livrer à la justice, elle se récria et employa tous ses efforts pour me faire renoncer à ma résolution, mais le charme qu'elle avait exercé sur moi était rompu, je fus inébranlable.

Je devinai parmi ses instances la crainte d'être impliquée dans mon procès.

— Rassurez-vous, lui dis-je, il ne sortira pas de ma bouche un mot qui puisse vous compromettre et vous mêler à cette triste affaire.

J'y étais bien décidé; je n'avais contre elle aucune rancune; si elle avait eu tort de ne pas me dessiller les yeux, je ne devais accuser que moi qui avais tant tenu à mon aveuglement.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Nier que les étrangers puissent bénéficier des droits inscrits dans la Constitution serait les placer sous le régime du bon plaisir ou de l'arbitraire.

Quant aux dangers que peuvent faire courir à la Suisse les violences de langage, il y a lieu d'observer que bon nombre de participants au Congrès sont des membres de parlements étrangers représentant des milliers d'électeurs. Ces délégués seraient donc parfaitement responsables, une fois rentrés dans leur pays, des paroles imprudentes qu'ils auraient pu prononcer.

Du reste, ce n'est là qu'une hypothèse, et la protestation dit que le gouvernement a sous la main les moyens d'empêcher que de la tribune d'un congrès on compromette la sécurité de la Suisse.

Enfin, en ce qui concerne le pétitionnement de 30,670 signatures, la protestation fait remarquer que les milliers de signataires ont cru qu'il s'agissait d'une campagne dirigée contre les assassins nihilistes, et non pas de l'interdiction d'un congrès se tenant dans les limites d'une discussion scientifique des problèmes sociaux.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 juin.

Malgré l'augmentation de l'encaisse à la Banque de France, les hauts cours atteints déterminent quelques réalisations. On n'est plus qu'à 119.65 après 119.82 1/2 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien fait 88.25. L'italien descend de 94.60 à 94.20. L'action de la Banque de France a des oscillations de 5,800 à 5,750. Le Crédit foncier ouvre à 1,785 et se traite ensuite à 1,775. L'accroissement des opérations de prêts sera sans doute de 300 millions pour l'exercice courant. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 procurent à la Société d'abondantes ressources. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 750.

Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie sont demandées à 680. La Banque de Paris est à 1,340. Le Crédit mobilier se maintient à 775. Le Crédit général français continue à s'avancer à 853.75. Les bénéfices du premier semestre permettraient à eux seuls la distribution d'un dividende élevé.

Il y a déjà des demandes sur les obligations du chemin de fer d'Alais au Rhône et la Méditerranée. Comme le titre est émis à 302.50, la prime de remboursement est de 200 fr.

La Banque nationale est fort bien tenue à 815. C'est un cours d'attente. Le Crédit foncier maritime se négocie aux environs de 620. On est à 270 sur les bons de l'Assurance financière.

Les actions nouvelles du Crédit de France, sur le marché libre, et les actions anciennes de la Société générale française de Crédit, sur le marché officiel, tendent à s'établir au même cours. Elles ont les mêmes droits et participent aux mêmes avantages.

La Compagnie du chemin de fer de l'Est algérien offre 203,500 obligations remboursables à 500 fr. et coûtant 357 fr. 50 c. Ces obligations ont la garantie de l'Etat.

On cote 797.50 sur le Crédit mobilier espagnol. La Banque de Prêts à l'industrie donne lieu à un très-vif courant d'affaires aux environs de 610. La Société la Rente Mutuelle crée et délivre des obligations de 100 fr. 5 0/0 qui reposent sur son portefeuille industriel.

Chronique militaire.

La mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Laisant, relative à la réduction du service militaire à trois ans, ne sera pas accordée, ainsi que cela résulte des décisions des groupes.

Par décision ministérielle du 13 juin,

M. Quatre Solz de Marolles, lieutenant au 6^e chasseurs, est désigné pour servir comme officier d'ordonnance auprès de M. le général l'Hoite, inspecteur général permanent des brigades de cavalerie des 5^e, 6^e, 9^e et 13^e corps d'armée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *National* nous parle d'une circulaire récente du ministre de la guerre, interdisant aux chefs de corps de faire participer leurs troupes à « aucune cérémonie religieuse. » La forme générale et absolue de cet ordre nous fait penser qu'il n'existe pas. Dans quel recueil officiel a-t-il paru, et qui en a vu le texte? Avant d'en faire argument, il serait convenable, au moins, de le citer.

Puisqu'il s'agit des processions de la Fête-Dieu, dit l'*Union de l'Ouest*, nous savons qu'elles sont libres, ou qu'on peut les interdire par mesure d'ordre public. Mais nous savons aussi que là où elles sont permises, les règlements, décrétés par la puissance publique (décret de messidor an XII), prescrivent au commandant militaire de fournir

une escorte d'honneur. Est-ce que l'on prétend qu'une circulaire de M. Farre aurait la vertu d'abroger les décrets en vigueur?

N'est-il pas opportun de rédemorer ce passage de Diderot, en réponse aux ennemis de la liberté et de la religion qui déclament l'interdiction des solennités catholiques :

« Les absurdes rigoristes en religion qui ont demandé la suppression des cérémonies extérieures du culte, n'ont sans doute jaugé l'enthousiasme de la multitude à la procession de la Fête-Dieu. Quant à moi, je n'ai jamais vu cette longue file de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de leurs larges rubans bleus et jetant des fleurs devant le Saint-Sacrement, cette foule qui les précède et qui les suit, dans un silence religieux, tant d'hommes le front prosterné contre terre, je n'ai jamais entendu ces hymnes graves et pathétiques entonnées par les prêtres et répondues affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, d'enfants et de jeunes filles, sans que mes entrailles n'en soient émues, n'en soient tressailli et que les larmes ne m'en soient venues aux yeux. »

Diderot devrait trouver grâce cependant devant les maires qui interdisent les processions et devant les feuilles anti-libérales qui applaudissent.

FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES DE POITIERS. — Baccalauréat. — Session d'examen de juillet-août 1881.

Les examens du baccalauréat commenceront pour les lettres le 11 juillet, pour les sciences le 20 juillet.

Les registres destinés à l'inscription des candidats seront ouverts, à Poitiers et à Limoges, du 21 juin au 5 juillet.

Les candidats au baccalauréat des lettres devront indiquer dans leur demande d'inscription la langue vivante sur laquelle ils désirent être examinés et faire connaître leur option pour les auteurs de l'ancien ou du nouveau programme.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Deuxième Réunion

JEUDI 30 JUIN 1881.

Prix du Château de Marson (Course de haies. — Gentlemen. — Welter handicap). — Un objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse, pour chevaux de chasse, d'arme et de promenade, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1881, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse, d'arme ou de promenade. — Entrée : 20 fr. au second — Distance : 2,500 mètres.

Engagements jusqu'au lundi 27 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Prix du Parc (Course de haies. — Handicap). — 1,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au premier après que le second aura doublé la sienne. Les jockeys courant contre les gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,500 mètres environ.

Prix de Verrie (Grand Steeple-Chase — Handicap). — 2,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr., forfait 50 fr., moitié au premier, moitié au second. — Tout gagnant de la journée prendra 4 kil. de surcharge. Les gentlemen prendront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 22 obstacles environ.

Prix de Saumur (Cross Country-Steeple-Chase. — Gentlemen). — 1,000 fr. pour hacks et hunters n'ayant jamais pris part à une course autre que celles réservées aux hacks et hunters, et pour tous chevaux à réclamer pour 2,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Le entrées au second, jusqu'à concurrence de 500 fr. — Poids commun : 68 kil. — Les chevaux inscrits au Stud-Book prendront 5 kil. de surcharge. — Distance : 4,000 mètres environ.

Les propriétaires devront indiquer dans leurs lettres d'engagements si leurs chevaux doivent être considérés comme hacks ou hunters ou comme étant à réclamer pour 2,000 fr. — Tenue de chasse.

Military (2^e série) — (Cross Country-Steeple-Chase). — Un objet d'art pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quel'arme qu'ils appartiennent porteront 77 kil.

Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. — Distance : 4,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au lundi 27 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

2^e Prix du Fagot (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, engagés ou qualifiés pour le prix du château de

Marson (le gagnant excepté), montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. — Entrée : 20 fr. — Poids libre.
Engagements jusqu'au lundi 27 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.
Le vendredi 1^{er} juillet, TIR AUX PIGEONS.
Le dimanche 3 juillet, RALLYE-PAPBR.

Théâtre de Saumur.

Le Monde où l'on s'ennuie.

Si jamais pièce fut accueillie avec enthousiasme par le public du Théâtre-Français, c'est assurément *Le Monde où l'on s'ennuie*, l'étonnante comédie de M. Pailleron.

C'est un concert d'éloges unanimes dans toute la presse, et le public ratifie le jugement des journaux par un empressement qui se traduit en recettes inconnues jusqu'à ce jour.

Le droit de représentation en province a été concédé par M. Pailleron à une troupe d'élite recrutée à la Comédie-Française et à l'Odéon sous les auspices de l'Auteur, et dont la direction est confiée à MM. Marck et Chavannes.

Les répétitions de cette compagnie parisienne ont été dirigées avec une recherche et des soins qui nous assurent une reproduction fidèle de l'interprétation à la Comédie-Française.

La distribution ne comporte pas moins de neuf rôles de femmes qui font assaut de jeunesse, de beauté et de talent. — Les rôles d'hommes ne sont pas moins nombreux.

Ce qu'il faut louer dans cette pièce du *Monde où l'on s'ennuie*, c'est un esprit pétillant, une gaieté du meilleur aloi d'où se dégage un parfum de virile et franche honnêteté.

Des pièces où le rire et la sincérité des sentiments s'allient à un aussi puissant degré sont rares, et c'est à une véritable fête de l'esprit que nous convient les habiles directeurs à qui M. Pailleron a confié le soin des représentations de l'immense succès qui a fait courir tout Paris à la Comédie-Française.

Ajoutons que *Le Monde où l'on s'ennuie* a pour principaux interprètes M^{me} Devoyod et M. Emile Marck. En outre du mérite incontestable de la pièce, le nom de ces deux artistes suffirait à attirer la foule. Comédienne et tragédienne, M^{me} Devoyod, que nous verrons pour la seconde fois à Saumur, à huit années d'intervalle, compte de nombreux et beaux succès à la Comédie-Française. Quant à M. Marck, son talent de comédien et son habileté comme directeur sont encore présents à la mémoire de tous.

Le *Journal de Maine-et-Loire* parle ainsi de la première représentation à Angers du *Monde où l'on s'ennuie*, par la troupe Marck et Chavannes :

« C'est charmant, étourdissant, intéressant et ravissant, tel est le mot de la soirée d'hier. On se le répétait à la sortie, et de fait l'ouvrage nouveau de Pailleron mérite bien cette appréciation ultra-favorable.

« Qu'est-ce donc que ce monde où l'on s'ennuie ? Un des personnages de la pièce se charge de nous le dire : C'est un monde guindé, officiel, qui se réunit dans un salon officieux où se font et se défont les fonctionnaires ; où chacun prend un masque pour complaire à la maîtresse de céans, une madame de Rambouillet au petit pied, en qui les mauvaises langues politiques ont cru reconnaître une illustre Égérie opportuniste. Là se pressent le conférencier bellâtre et prétentieux, le savant en us, le poète tragique cherchant patronage, et tous les satellites adulateurs des amis de la maison.

« Selon un chroniqueur, il y a là comme un ressouvenir des *Femmes Savantes*. N'y retrouve-t-on pas encore presque la scène des marionnettes du *Mariage de Figaro*, et une variante aussi de certaine autre scène de *Tartuffe* ? Mais tout cela est traité d'une façon si originale, l'auteur a si bien rajouté toutes ces reminiscences ; il se les est appropriées d'une façon si originale, que l'on ne peut penser à lui en vouloir. On s'abandonne au plaisir d'entendre cette prose étincelante d'esprit et de verve, et de l'applaudir avec enthousiasme.

« Il nous semble inutile d'analyser en détail la pièce nouvelle que toute la presse parisienne a acclamée. Nous nous bornons à remercier MM. Marck et Chavannes de nous avoir mis à même de savourer cette

primeur littéraire, dont l'interprétation est à la hauteur de l'œuvre.

« Citons comme étant hors de pair M^{me} Devoyod et Henriot, qui tour à tour ont tenu le public sous le charme ; la première par sa bonhomie si naturelle, sa diction savante, son excellente tenue sous le bonnet de la douairière de Réville ; l'autre par la vivacité, le naturel, l'entrain qu'elle a dépensés dans le rôle si charmant de la jeune Suzanne. A M. Richard, le sous-préfet, revient aussi une bonne part de nos bravos, et nous devons remercier M. Marck de s'être chargé du rôle véritablement sacrifié du conférencier Bellac.

« M^{me} Droze, la séduisante sous-préfète ; de Severy, l'imposante maîtresse de ce salon ennuyeux ; Harris, l'Anglaise aux lunettes, et M. Rhodé, un jeune premier plein de tenue, complètent un excellent ensemble que ne déparent pas les utilités.

« En somme, bonne et amusante soirée, véritable régal pour les délicats. Ceux qui n'ont pu trouver place hier ne voudront pas manquer à la seconde représentation qui a lieu ce soir ; ceux qui ont vu la pièce, l'applaudiront de nouveau avec plaisir. »

Le Thoureil. — Mercredi matin, le sieur Chauveau, garde-champêtre de la commune du Thoureil, a retiré de la Loire un cadavre que le courant entraînait. Cet homme, qui est étranger au pays, avait au cou une corde avec nœud coulant de force moyenne et de 4^m 50 de longueur. Son corps qui ne portait aucune trace de violence, paraît avoir séjourné plusieurs jours sous l'eau.

Cet inconnu, vêtu d'une blouse et d'un pantalon bleus, d'un gilet velours marron, paraît âgé de 60 ans environ.

La veille, le jeune Bourgeois, du Thoureil, à un kilomètre de Gennes, a vu un étranger vêtu d'une blouse et d'un pantalon bleus qui longeait le bord de la Loire, et semblait vouloir se cacher dans les querriers.

Vivy. — On signale de cette commune le suicide par strangulation du sieur André Taveau, âgé de 71 ans, cultivateur à la Ronde, commune de Vivy.

Samedi, ce malheureux, profitant de l'absence de sa femme, s'est pendu dans le grenier dépendant de son habitation. Taveau était depuis quelque temps atteint d'une maladie grave et avait à plusieurs reprises manifesté l'intention de se donner la mort.

ANGERS.

Dimanche prochain, 26 juin, la Société nautique d'Angers donnera, dans le bassin de Reculée, des Régates avec le concours du 2^e régiment d'artillerie-pontonnière.

Ces régates comprendront une course à la voile, des courses à deux et à quatre avirons, des courses de périssoires, une course militaire en wending et de grandes joutes à la lance par les pontonniers.

Les courses commenceront à midi très-précis. La musique du 77^e de ligne se fera entendre pendant la fête.

On écrit de Barbentane (Vaucluse) :

« M. le général marquis d'Andigné, sénateur, est toujours dans un état de grande souffrance à Barbentane. Il a dû subir une nouvelle opération au bras droit, et les médecins ont extrait encore des os brisés de sa blessure. Son état ne laisse pas que d'inspirer des inquiétudes à sa famille. »

CHINON.

Le 16 de ce mois, le nommé Joseph Bernard, maçon, demeurant à Chinon, s'est noyé en voulant rattraper à la nage, dans la Vienne, un baril qu'il avait laissé tomber en passant sur le pont. Son corps n'a été retrouvé que dans la journée de lundi dernier.

LA FLECHE.

M. de Laidet (Alphonse), payeur particulier de la trésorerie d'Afrique, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de La Flèche, en remplacement de M. Vermot, décédé.

TOURS.

École de Tir du 46^e régiment territorial d'infanterie.

Le dimanche 26 juin, tir au Meuneton, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin.

Le tir aura lieu à 200 mètres.
Tous les militaires de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.
Il sera délivré sur le champ de tir, à chaque tireur qui en fera la demande, une feuille de route spéciale qui lui assurera le retour gratuit par chemin de fer.

Dimanche prochain, 26 juin, à une heure, des Régates auront lieu à Tours, en amont du pont Saint-Symphorien, en face la caserne de Guise.

NANTES.

On lit dans *l'Espérance du Peuple* :
« Dimanche, un républicain donnait généreusement aux catholiques le titre de « crétiens, » et un autre libre-penseur appelait « galérien » un prêtre qui passait sur le pont Morand.

« Mardi soir, à 6 heures 1/2, quatre ou cinq personnages qui passaient en fiacre sur le quai des Tanneurs, ayant rencontré deux ecclésiastiques, l'un d'eux, passant la tête par la portière, se mit à débiter toutes les injures dont le vocabulaire républicain est si bien fourni.

« Ce brave aurait sans doute été moins éloquent si, au lieu d'avoir en face de lui deux prêtres, il s'était adressé à un agent de police.

« Non contents de refuser à Dieu la permission de sortir de ses temples, les franc-maçons et les républicains insultent les religieux et les prêtres dans les rues et sur les places publiques. Il faut s'attendre à voir de belles choses si la R. F. dure encore quelque temps. »

LA ROCHE-SUR-YON.

La procession de la Fête-Dieu s'est faite, dimanche dernier, à La Roche-sur-Yon.

L'empressement et la piété de la population ont été remarquables. Partout les maisons étaient tendues et ornées.

Une compagnie du 93^e de ligne rendait les honneurs militaires au Saint-Sacrement et un assez grand nombre d'hommes de toutes les classes indistinctement suivaient le dais.

Les reposoirs étaient ornés avec beaucoup de goût. On a surtout remarqué celui du cours Henri IV, qui était vraiment magnifique et produisait le meilleur effet au milieu du vaste encadrement de verdure formé par les arbres du cours.

Un silence religieux et un ordre parfait n'ont cessé de régner sur tout le parcours de la procession, qui s'est accomplie par un temps très-favorable. (Publicateur)

LUÇON.

La procession de la Fête-Dieu s'est faite par un beau temps et avec une grande solennité, à Luçon. Monseigneur l'Evêque officiait. Dans le cortège, on voyait, outre les écoles de la ville, beaucoup de fidèles, hommes et femmes, qui avaient tenu à satisfaire leur dévotion au Saint-Sacrement. Sur le parcours de la procession, la population s'est montrée respectueuse et sympathique. Les rues étaient très-correctement tendues ; pas une maison qui fit exception, et la plupart étaient ornées avec autant d'élégance que de goût. Les reposoirs, au nombre de quatre, disaient l'habileté de ceux qui avaient dressé leurs murs de dentelle.

Dans les rues, aux fenêtres, aux autels des reposoirs et sur les marches de ces gracieux édifices, des milliers de fleurs aux espèces, aux couleurs et aux parfums variés, flattaient l'œil, embaumaient l'air et changeaient une partie notable de la ville en un magnifique parterre. Luçon a tenu à ne pas rester au-dessous de ce qu'on doit attendre d'une ville épiscopale. (Publicateur)

Statistique criminelle en 1879.

Le rapport adressé au Président de la République par M. Cazot, garde des sceaux, sur le compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1879, vient de paraître.

En 1879, il a été déféré au jury 3,427 accusations relatives : 4677 à des attentats contre l'ordre public ou les personnes, et 4750 à des crimes contre les propriétés. Ce dernier chiffre est inférieur de 4 unités à celui de l'année précédente, tandis que le

premier présente une augmentation de 63, qui porte exclusivement sur les crimes de viol et d'attentats à la pudeur. Les attentats à la pudeur sur les enfants augmentent d'années en années, dans des proportions inquiétantes. Aujourd'hui le nombre de ces crimes qui n'étaient que de 229 en 1837, 284 en 1840, 558 en 1870, 783 en 1873, atteint le chiffre de 942 en 1879, et forme, par conséquent, plus de la moitié du chiffre général des affaires soumises aux jurys.

« La dépravation précoce des jeunes enfants, dit à ce sujet M. Pion, conseiller à la Cour de Grenoble, est un fait extrêmement fréquent aujourd'hui ; ce fait se complique des vices de l'atelier pour les jeunes filles ; elles deviennent ainsi des filles sans mœurs, et plus tard des mères insouciantes, toutes prêtes à laisser leurs propres enfants à l'abandon, en sorte que le mouvement progressif de l'immoralité des enfants va toujours s'accroissant en vertu de la vitesse acquise qui se joint au mouvement naturel. »

« La mère a trop quitté le foyer domestique, les enfants sont laissés sans surveillance sur la voie publique, et livrés au premier passant, dans les faubourgs et dans les campagnes, ou dans les villes, abandonnés seuls dans une chambre à la discrétion d'un voisin.

M. Francisque Sarcey rappelle quelques procès scandaleux qui sont venus nous avertir que le mal n'est guère moins grand dans la sphère bourgeoise que dans la classe ouvrière, et appelle l'attention sur les bonnes, la plupart d'une moralité douteuse, auxquelles les mères confient aveuglément, pour une partie du jour, et souvent pour toute la nuit, ce qu'elles ont de plus cher au monde.

Un seul mot encore : de grâce, qu'on ne bannisse pas Dieu de l'école !

(Journal des Campagnes.)

Faits divers.

DEUX JUMEAUX. — L'autre jour, à Doullens, le conseil de révision se trouvait un peu plus embarrassé que feu le roi Salomon, qui a laissé justement dans l'histoire la réputation d'un sage.

Deux conscrits se présentent dans le costume d'Ève à son premier péché, deux conscrits parfaitement ressemblants jusque dans les moindres détails, deux conscrits, frères jumeaux, sur l'ordre de primogéniture desquels la déclaration faite devant l'officier de l'état civil ne contenait aucun éclaircissement.

Le seul témoin survivant ne se souvenait de rien, et la mère elle-même n'osait se prononcer d'une manière affirmative en faveur de l'un de ses deux fils.

Inutile d'ajouter que les deux jumeaux interrogés répondaient chacun de leur côté : « Je suis l'aîné ; ... je l'ai toujours entendu dire. »

C'est ainsi que le conseil de révision, en désespoir de cause, s'est décidé à renvoyer devant le tribunal de Doullens la solution de cette curieuse question d'état.

Deux rôdeurs de barrière se sont rencontrés et ils se battent à coups de poing.
Une voiture arrive : le cheval, au bruit que font nos gens, s'arrête et se cabre.
Ce que voyant, un passant veut prendre l'animal à la bride pour le remettre au petit trot.
— Laissez-le, cria le cocher, ne le contrariez pas ! C'est un ancien du 2^e dragons ! Toutes les fois qu'il entend le bruit d'une bataille, il s'arrête pour voir comment ça finira.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

MM. MARCK et CHAVANNES, directeurs-administrateurs de la Tournée artistique.

SAMEDI 25 juin 1884.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Le Monde où l'on s'ennuie

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Edouard PAILLERON.

M^{me} DEVOYOD, de la Comédie-Française, remplira le rôle de la duchesse de Réville ; M. MARCK, celui de Bellac.

Le spectacle commencera par :

Pendant le bal, comédie nouvelle en 1 acte, de M. Edouard Pailleron.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

PHILOSOPHE ENSEIGNANT
 MARCHÉRIE & Co. 11, rue de la Harpe, Paris
 pour la vente de la Revalescière

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
 LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
 ADULTES ET ENFANTS,**
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais
 par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irri-

lation et toute odeur fébrile en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625 : Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Plus d'ASTHME
 SUFFOCATION
 et TOUX
 Indication gratis franco.
 Écrire à M. le G^l CLERY
 à Marseille.

PLUS DE CHAUVES
 Repousse certaine. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux.
 EXEMPLES ÉTONNANTS de Croissance de cheveux produits par la POMMADE GILLET
 LECHAUX, Pommade hygiénique, qui agit mentalement la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.
 Miliers de certificats et attestations spontanées. Pot envoi contre mandat 4/6, pois, 24/1, Prospectus gratis. Pot envoi contre mandat 4/6, pois, 24/1, Prospectus gratis. Pot envoi contre mandat 4/6, pois, 24/1, Prospectus gratis.
 Mario LECHAUX, Ph^l.-Ch^l., 2, St-Latherine, 154, Boulevard de la Chapelle, Paris.
 et les bonnes maisons de parfumerie et de pharmacie.
 Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

CHEMINS DE FER DE SAUMUR
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 55 matin.	
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —		9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 59 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 33 —	
6 45 —		10 47 —		11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 19 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODRY, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86	»	» 25	Comptoir d'escompte	1097	50	» 2 50	C. gén. Transatlantique	635	»	» 12 40
3 % amortissable	88	35	» 15	Crédit Foncier colonial	635	»	» 5	Canal de Suez	1835	»	» 5
3 % amortissable nouveau	87	20	» 10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1272	50	» 7 40	Société autrichienne	797	50	» 5
4 1/2 %	115	»	» 10	Obligations foncières 1877	365	»	» 50	OBLIGATIONS.			
5 %	119	50	» 10	Obligations communales 1879	456	»	» 54	Est	388	50	» 50
Obligations du Trésor	518	»	» 6	Obligat. foncières 1879 3 %	454	»	» 50	Midi	400	»	» 50
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	» 6	Sec. de Crédit ind. et comm.	780	»	» 50	Nord	404	»	» 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857	536	»	» 2	Crédit mobilier	772	50	» 2 50	Orléans	405	»	» 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	75	» 1 35	Est	845	»	» 5	Ouest	397	»	» 50
— 1865, 4 %	522	50	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1853	»	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée	400	»	» 50
— 1869, 3 %	408	»	» 1	Midi	350	»	» 5	Paris-Grand-Ceinture	390	»	» 50
— 1871, 3 %	403	»	» 1	Nord	2125	10	» 10	Paris-Bourbonnais	396	»	» 50
— 1875, 4 %	517	50	» 3	Orléans	1405	»	» 10	Canal de Suez	566	»	» 50
— 1876, 4 %	514	»	» 3	Compagnie parisienne du Gaz	1565	»	» 5				
Banque de France	5775	»	» 25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
 GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques après faillite
DE MEUBLES NEUFS
 Et articles de voyage,
 Le samedi 25 juin 1881, à une heure après midi,
 A Saumur, en la salle des ventes, rue d'Orléans, 55,
 Et par le ministère de M^e MILLION, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION :

Bois de lit, armoires, commodes, toilettes anglaises, toilettes commodes, tables diverses, guéridons, chaises, tables de nuit, buffets, tables d'ouvrage.
 Glaces, descentes de lit, plusieurs pièces de stores de différentes couleurs, bourrelets, tapis, couil, crotte, satinette, passementerie, ornements de toutes sortes.
 Malles et valises, lits en fer, et quantité d'autres bons objets.
 Le tout dépendant de la faillite du sieur Broizier, marchand de meubles, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, et à la requête de M. Doussain, syndic de ladite faillite.
 Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.
 Le commissaire-priseur chargé de la vente,
 (433) CH. MILLION.

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin, atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON BOURGEOISE
 AVEC JARDIN,
 Située à Saint-Florent,
 Composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier : quatre grandes pièces, deux petites, plus une cuisine; vastes greniers au deuxième étage.
 S'adresser à M. Rodde. (423)

Étude de M^e CHARLES MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
 POUR CAUSE DE DÉPART,
 A Saumur, Grand'Rue, n° 2,
 Le jeudi 30 juin 1881, à une heure,
 Par le ministère de M^e MILLION, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

Meubles meublants de toutes sortes, deux meubles de salon, un buffet Henri II, un harmonium, piano, vieilles faïences, batterie de cuisine, vaisselle, bois de lit, couettes, matelas, grand nombre de volumes, bouteilles vides, bois de parquet, harnais, coffre à avoine, lauriers en caisses, vin blanc en bouteilles et grande quantité d'autres bons objets.
 Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
 Le commissaire-priseur,
 (436) CH. MILLION.

A LOUER

PRÉSENTMENT
 Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue de l'Ancien Messagerie,
 Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN
 De Montreuil-sur-le-Loir,
 Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.
 S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME
 de quinze à dix-huit ans pouvant s'occuper d'écriture.
 S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC par AN
 103,000 Abonnés
Le Moniteur
 des
Valeurs à Cots
 (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
 Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.
 PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
 On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

On demande un enfant de 13 à 15 ans, ayant une écriture correcte et sachant l'orthographe.
 S'adresser à M. DE NEUVILLE, avoué, 8, Grand'Rue, Saumur.

UN JEUNE HOMME de vingt ans, muni de bons certificats, demande à se placer dans une maison bourgeoise.
 S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE
VÉRITABLES SINGER
 Payables 3 fr. par semaine.
 Dépôt à Saumur, chez M. FRENZEL, rue de la Visitation, 56. (99)

NOURRISSONS.
 M^e LEGRIS, place du Chardonnet, demande des nourrissons. — De bons soins leur seront prodigués.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT
 et sur mesure en 10 heures
 Robes, Costumes, Confections, Modes, Lingerie, Bijoux, Tissus deuil et demi-deuil
AU SABLIER 2, B^e Montmartre PARIS
 Envoi franco contre Remboursement à partir de 25 francs.
 DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

QUINQUINA BRAVAIS
 Extrait liquide concentré de Quinquina.
 Tonique, Apéritif, Reconstituant
 Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
 Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes d'estomac, Étourdissements, Névroses, Névralgies, Affections Nerveuses, Fièvres rebelles.
 DÉPÔTS PRINCIPAUX à Paris : 30, Av. de l'Opéra & R. Lafayette, 13
 On trouve également le Fer Bravais et les EAUX MINÉRALES NATURELLES DE L'ARDÈCHE, Source du VERNET, etc.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
 Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

DE L'OR A GAGNER
 GRAND DÉCOUVERTE
MONTRE PARLANTE
 Demande d'agents à 250 fr. par mois. — S'adresser à Exact Vier, poste restante, à Valréas (Vaucluse).

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
 Bons renseignements.
 S'adresser au bureau du journal.

AUX AMATEURS DE CHAMPIGNONS

Pour 1 fr. 20 en timbres ou en mandat-poste, adressés à M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, on reçoit franco, par le retour du courrier, le livre ayant pour titre : *Moyen de faire pousser les Champignons en abondance dans sa cave ou son grenier, sans le secours de personne.*

L'époque où nous sommes, étant la plus propice à cette délicate et intéressante culture, nous engageons les amateurs, s'ils ne veulent pas être privés de leur mets favori, à ne mettre aucun retard à la demande de ce traité, œuvre de M. Bouard, champignoniste pratique très expérimenté.

Saumur, imprimerie P. GODRY.